

## **Protection de la nature en Europe: enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2020 passe par une ambition plus forte**

<http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/2020.htm>

Bruxelles, le 2 octobre 2015

L'examen à mi-parcours de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité fait apparaître des progrès dans de nombreux domaines, mais souligne que les États membres doivent consentir davantage d'efforts pour la mettre en œuvre afin d'enrayer la perte de biodiversité d'ici à 2020.

Dans son examen à mi-parcours de la [stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité](#), la Commission évalue si l'Union est en bonne voie pour atteindre l'objectif consistant à enrayer la perte de biodiversité d'ici à 2020. Les résultats font état de progrès dans de nombreux domaines, mais mettent en évidence le fait que les États membres doivent redoubler d'efforts pour respecter leurs engagements en matière de mise en œuvre. La capacité de la nature à nettoyer l'air et l'eau, à polliniser les cultures et à limiter les conséquences de catastrophes telles que les inondations est mise à mal, et le prix à payer par la société et notre économie du fait de cette situation risque d'être élevé et inattendu. Un [sondage d'opinion à l'échelle de l'UE](#), également publié aujourd'hui, confirme que la majorité des Européens sont préoccupés par les effets de la perte de biodiversité et sont conscients des conséquences négatives que cela peut avoir sur la santé humaine et le bien-être de l'homme et, au bout du compte, sur notre développement économique à long terme.

L'Union européenne a adopté une stratégie visant à enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2020. L'évaluation d'aujourd'hui, réalisée à mi-parcours de cette stratégie, souligne qu'il faut aller encore beaucoup plus loin pour transformer, sur le terrain, les politiques de l'Union en mesures concrètes. Tout d'abord, la législation de l'Union sur la nature doit être mieux appliquée par les États membres. Plus des trois quarts des habitats naturels importants dans l'Union sont actuellement dans un état non satisfaisant, et de nombreuses espèces sont menacées d'extinction. Enrayer la perte de biodiversité dépendra également de l'efficacité avec laquelle les questions liées à la biodiversité sont intégrées dans les politiques concernant l'agriculture, la foresterie, la pêche, le développement régional et le commerce. La [politique agricole commune](#) réformée donne la possibilité d'une meilleure intégration des questions liées à la biodiversité, mais son succès dépendra largement de la mesure dans laquelle les États membres mettront en place, au niveau national, les actions prévues. Enfin, notre capital naturel doit être reconnu et apprécié, non seulement dans les limites de nos zones protégées, mais plus largement sur l'ensemble de nos terres et de nos mers. La Commission entreprend actuellement un [bilan de qualité](#) des directives «Oiseaux» et «Habitats» de l'Union afin d'évaluer si les objectifs très importants qu'elles fixent sont atteints le plus efficacement possible.

M. Karmenu Vella, commissaire européen chargé de l'environnement, des affaires maritimes et de la pêche, a déclaré à ce sujet: «De nombreux enseignements doivent être tirés de ce rapport – quelques progrès réels, et de bons exemples à imiter, mais des efforts beaucoup plus importants sont nécessaires pour combler les lacunes et réaliser nos objectifs en matière de biodiversité d'ici à 2020. Il ne faut pas se laisser aller à un optimisme béat — si nous perdons notre biodiversité, nous perdons également notre milieu vital. Cela, nous ne pouvons nous le permettre, notre économie non plus.»

Le rétablissement des habitats naturels et la création d'une infrastructure verte demeurent pour l'Europe un défi à relever. La [stratégie de l'UE en faveur d'une infrastructure verte](#), une fois mise en œuvre, devrait procurer de multiples avantages dans toute une série de secteurs, dont l'agriculture, la foresterie et la pêche. Les espèces exotiques envahissantes constituent également l'une des menaces pesant sur la biodiversité en Europe qui progresse le plus rapidement, provoquant des dommages considérables pour l'agriculture, la foresterie et la pêche, dont le coût atteint au moins 12 milliards d'euros par an dans l'Union. Un nouveau [règlement de l'UE](#) est entré en vigueur afin de lutter contre la propagation des **espèces exotiques envahissantes** et des travaux sont en cours pour établir une liste des espèces envahissantes

*préoccupantes pour l'Union d'ici le début de l'année 2016.*

*À l'échelle mondiale, l'Union contribue pour beaucoup à enrayer la perte de biodiversité. Avec ses États membres, elle est le principal donateur de fonds pour la conservation de la biodiversité. L'UE a entrepris des actions préliminaires visant à réduire les facteurs indirects de la perte de biodiversité, notamment le commerce d'espèces sauvages, la pêche illicite, et à intégrer la biodiversité dans ses accords commerciaux. Le nouveau programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 réaffirme la nécessité de tenir les engagements pris au niveau mondial dans ce domaine.*

*La publication de cet examen à mi-parcours coïncide avec celle d'une enquête Eurobaromètre, qui se fait l'écho des préoccupations exprimées par les Européens sur les évolutions actuelles en ce qui concerne la biodiversité. Au moins **les trois quarts des Européens pensent que des menaces sérieuses pèsent** sur les animaux, les végétaux et les écosystèmes à l'échelon national, européen et mondial, et plus de la moitié pensent qu'ils seront personnellement touchés par la perte de biodiversité.*

## **Contexte**

*La stratégie de l'Union en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques, d'assurer leur rétablissement dans la mesure du possible d'ici à 2020 et de contribuer à la prévention de la perte de biodiversité au niveau mondial. Elle fixe des objectifs dans six domaines principaux: la mise en œuvre complète de la législation de l'UE sur la protection de la nature; la préservation et le rétablissement des écosystèmes et de leurs services; le développement d'une agriculture, d'une pêche et d'une foresterie plus durables; un durcissement des contrôles concernant les espèces exotiques envahissantes; une plus grande contribution de l'Union à la prévention de la perte de biodiversité au niveau mondial. La stratégie de l'Union met l'accent sur la nécessité de prendre pleinement en considération les avantages économiques et sociaux procurés par la nature et de les intégrer dans les systèmes de déclaration et de comptabilisation. La stratégie vise également à assurer le respect des engagements pris en matière de biodiversité dans le cadre de la convention sur la diversité biologique et à contribuer au nouveau programme mondial de développement durable à l'horizon 2030.*

**Pour plus d'informations, voir:**

[Examen à mi-parcours de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 — Rapport de la Commission](#)

[Stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020](#)

[La stratégie biodiversité de l'UE à l'horizon 2020: brochure](#)

[Rapport 2015 sur l'état de conservation de la nature:](#)

[Enquête Eurobaromètre sur la biodiversité](#)

IP/15/5746

Personnes de contact pour la presse:

- [Enrico BRIVIO](#) (+32 2 295 61 72)
- [Iris PETSA](#) (+32 2 299 33 21)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)

